



**Après avoir délibéré le conseil municipal a décidé :**

**Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie et l'emprunt avec les établissements bancaires,

**Article 2 :**

A procéder sans autre délibération, aux démarches de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

**Article 3 :**

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Le conseil municipal, accepte à l'unanimité :**

Fait et délibéré à PUECHABON,  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an  
que dessus  
Le Maire,  
Xavier PEYRAUD

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>

Certifié exécutoire compte tenu de la date :

- d'envoi dématérialisé en Préfecture le :
- d'affichage le :

Nomenclature : 4.2.3

